

Envoyé en préfecture le 01/02/2018

Reçu en préfecture le 01/02/2018

Affiché le



ID : 069-216901413-20180130-01_18_1-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

La Commune de Mornant est invitée à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.
La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a modifié les conditions de présentation du DOB qui doit faire désormais l'objet d'un rapport comportant des informations sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu un débat qui sera acté par une délibération spécifique.
Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et doit être mise en ligne pour la population.

Le présent document abordera successivement :

- ❖ le contexte socio-économique international et national,
- ❖ une analyse de l'évolution des besoins de la commune
- ❖ l'analyse de la situation financière et fiscale de la commune
- ❖ l'analyse de l'endettement,
- ❖ les éléments de perspectives 2018 ainsi que les grands projets d'investissement.

Le 19 décembre 2017, l'INSEE a fait paraître sa note de conjoncture pour l'année 2018.

L'intégralité de ce document est consultable sur le site <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292415>.

Pour en résumer le chapitre « vue d'ensemble » :

- En 2017, l'activité mondiale est restée très dynamique toujours sous l'impulsion des pays émergents et des économies avancées,
- Dans la zone euro, l'activité est restée très dynamique avec +1,3% aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2017,
- En France, l'activité a progressé de + 2,2% sur un an, la consommation des ménages a accéléré, l'investissement est resté solide. Par contre les importations ont augmenté alors que les exportations baissaient, si bien que la contribution du commerce extérieur a été nettement plus négative que prévu (-0,6 point)
- Outre-Atlantique, l'inflation se situe autour de 2% et le taux de chômage est au plus bas, si bien que la Réserve Fédérale a durci sa politique monétaire, à l'inverse de la Banque Centrale Européenne qui continue à soutenir l'économie. Les taux d'intérêts restent donc encore très bas dans la zone euro.
- L'Euro s'est nettement apprécié en 2017 et se stabilise autour de 1,17 \$ en fin d'année 2017, contre 1,04 \$ un an plus tôt
- Le cours du pétrole s'est accru en fin d'été 2017 pour se stabiliser autour de 60 \$. La production américaine devrait repartir en juin 2018, évitant une hausse des prix, d'autant plus que les stocks restent particulièrement élevés.
- D'ici mi-2018, l'expansion mondiale va se poursuivre. Au total, l'acquis de croissance des échanges mondiaux sont évalués à + 3,5% pour la mi 2018.
- Dans la zone euro, le climat des affaires a continué à progresser et culmine au plus haut depuis 17 ans, aidé par une épargne des entreprises très élevée et des conditions de financement externes toujours favorables, et ce malgré les incertitudes politiques en Allemagne et en Italie.
- L'emploi resterait dynamique, si bien que le chômage devrait refluer et les salaires s'affermir. L'inflation est évaluée à +1,6 % pour la mi-2018. Même si cette hausse des prix érode légèrement le pouvoir d'achat, les dépenses des ménages ne devraient pas faiblir avec une baisse de l'épargne de précaution. En France, la croissance devrait être proche de la moyenne européenne.
- En France, les importations ont été boostées à l'été 2017 par de gros contrats dans l'aéronautique et la navigation de masse. Au début 2008, elles devraient augmenter à nouveau pour servir la demande intérieure (+0,8% par trimestre). Au total, la contribution du commerce extérieur à l'acquis de la croissance serait neutre mi-2018 après 5 années de contribution négative. Cette amélioration proviendrait des produits agricoles, du tourisme et de l'énergie même si le déficit des échanges des produits manufacturés continue à se creuser.

- En France, les entreprises sont résolument optimistes. Quasiment stable en 2015/2018, le climat des affaires progresse continuellement depuis fin 2016 et le PIB total le PIB a déjà augmenté de +1,7% en 2017 et l'acquis de croissance est évalué à + 1,7% à la mi-2018.
- Concernant le chômage, après une baisse au 1^{er} trimestre 2017 et une hausse inattendue au 2nd trimestre, le taux devrait décroître pour atteindre 9,4% à la mi-2018.
- Depuis juin 2016, l'inflation s'est nettement redressée, atteignant + 1,2% sur un an en novembre 2017. D'ici juin 2018, l'inflation devrait avoisiner les +1,6 %. Malgré cela, la consommation des ménages devrait plier mais pas se rompre, le taux d'épargne passant de 14,4% à 13,9%.
- Déjà en progression sur 2017, la situation financière des entreprises devrait continuer à s'améliorer sur 2018 avec une capacité productive de + 0,9 à 1,2% par trimestre. L'investissement des ménages s'est redressé depuis 2 ans. Cependant la vente de logements neufs se stabilise depuis début 2018 et l'investissement des ménages devrait ralentir progressivement tout en restant solide. L'investissement public est resté en repli pendant cinq années consécutives mais devrait voir une croissance en 2018. Une reprise des commandes au niveau des travaux publics se fait sentir.
- En conclusion, la conjoncture européenne reste liée aux incertitudes politiques qui semblent avoir ressurgi en fin 2017 avec les revendications catalanes en Espagne, l'absence de majorité parlementaire en Allemagne, les élections générales italiennes prévues au printemps 2018 et les difficultés à trouver un accord sur les modalités du brexit avec le Royaume Uni. Dans le monde, la conjoncture ne pourra pas passer outre les décisions des Etats-Unis ou de la Chine, pas plus que des préoccupations liées à la situation de certains pays du Moyen Orient ou de l'Asie.

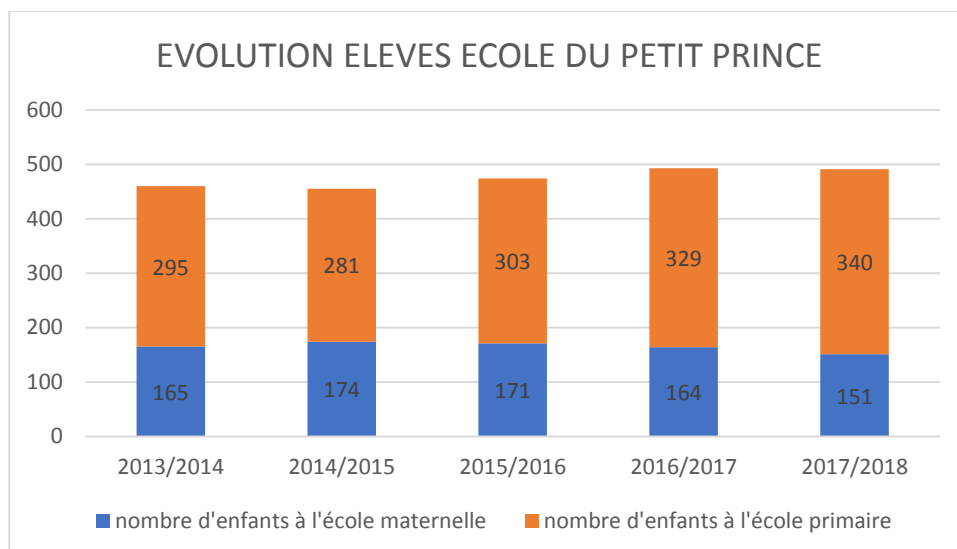
2 – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA COMMUNE

La commune a évolué en population depuis le début de ce mandat. A ce jour, la population réelle avoisine certainement 6 000 habitants. Toutefois, les références démographiques prises en compte par l'Etat sont décalées de N-3 années :

Réf 1/1/2011	Réf 1/1/2012	Réf 1/1/2013	Réf 1/1/2014	Réf 1/1/2015
2014	2015	2016	2017	2018
5686	5728	5745	5762	5775

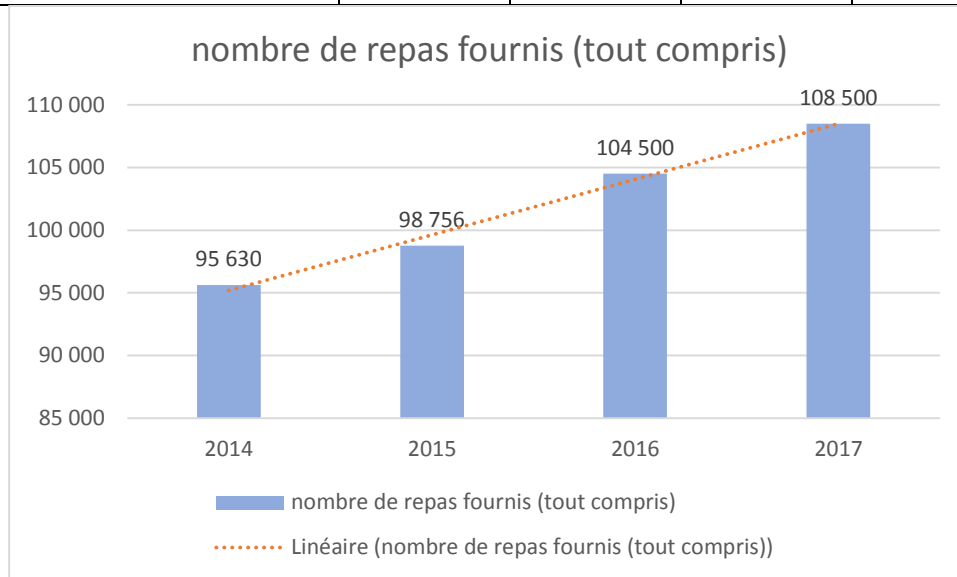
Les enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Petit Prince sont aussi en évolution et il a fallu ouvrir 2 classes supplémentaires en primaire.

ECOLES PUBLIQUES	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'enfants à l'école maternelle	165	174	171	164	151
Nombre d'enfants à l'école primaire	295	281	303	329	340
Total	460	455	474	493	491
Nombre de classes en maternelle	6	6	6	6	6
Nombre de classes en primaire	12	12	12	13	14



Le nombre de repas préparés par la cuisine communale est en hausse de plus de 13 %.

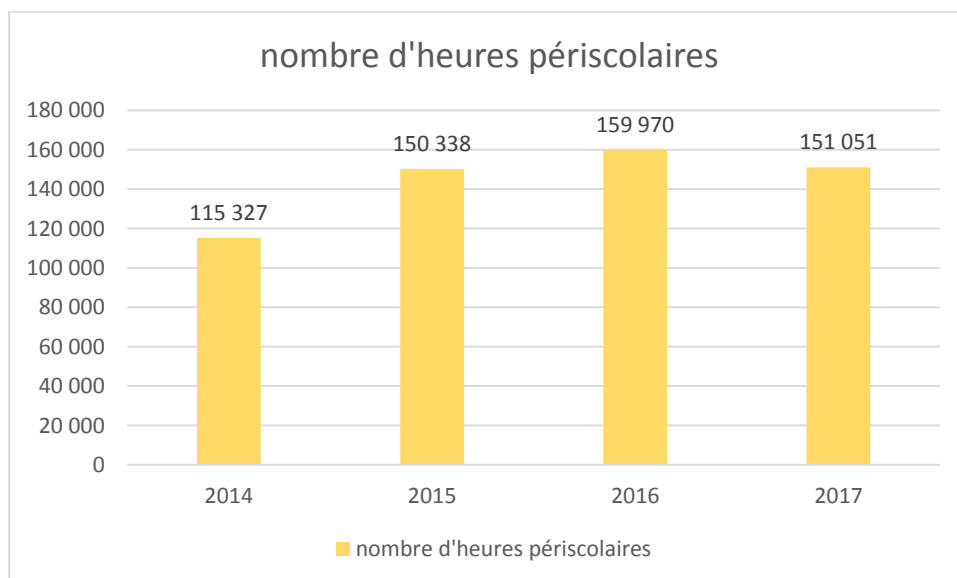
RESTAURATION	2014	2015	2016	2017
Nombre de repas fournis (tout compris)	95 630	98 756	104 500	108 500
Coût alimentaire par repas (€)	1,49	1,61	1,63	1,66



Il faut savoir que le coût réel d'un repas est de 10,50 € et que la participation financière des familles s'échelonne entre 1,39 € et 5,98 € par repas.

La réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée de septembre 2014 a eu pour conséquence immédiate une large augmentation des heures périscolaires. La décision prise par le conseil d'école de revenir à 4 jours d'école à compter de la rentrée de septembre 2017 voit déjà des effets de baisse sur la fin 2017.

PERISCOLAIRE (heures PSO)	2014	2015	2016	2017
Nombre d'heures périscolaires	115 327	150 338	159 970	151 051



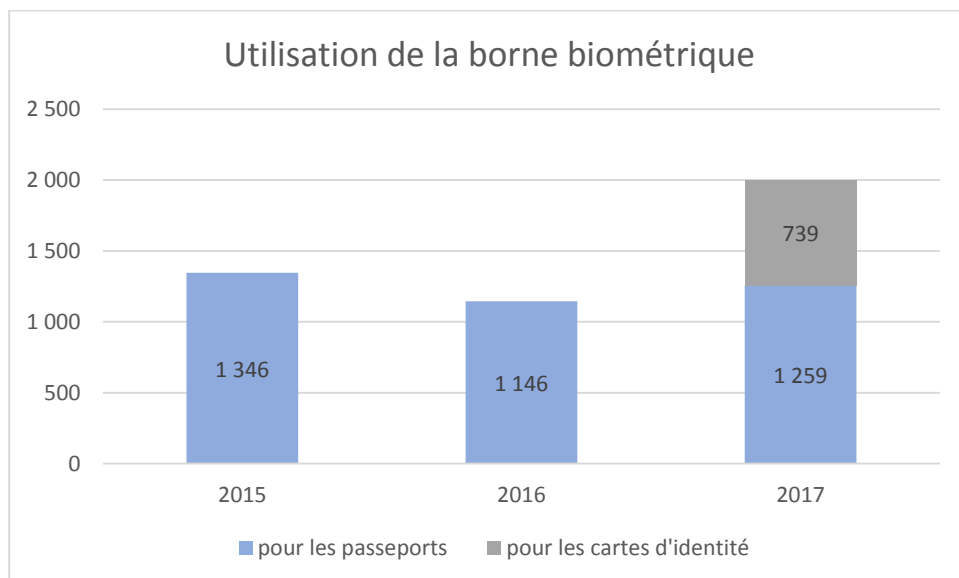
Les missions du service d'accueil/état civil sont multiples et particulièrement polyvalentes.

L'activité état civil, notamment concernant les titres d'identité, absorbe beaucoup d'heures humaines. Les demandes et remise des passeports ont été complétées, depuis le 21 mars 2017, par les demandes de cartes d'identité.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les mairies sont chargées des PACS, en plus de la gestion des naissances, mariages et décès.

UTILISATION DE LA BORNE BIOMETRIQUE	2015	2016	2017
Pour les passeports	1 346	1 146	1 259
Pour les cartes d'identité			739

Pour mémoire : CI sans la borne biométrique	306	323
---	-----	-----



En 2017, la légère baisse de demande de passeports s'explique par l'implantation d'une borne à Messimy.

Autres données d'activités :

232 000 m2 sont entretenus par le service des espaces verts

La surface des bâtiments communaux à nettoyer et à entretenir s'élève à 13 600 m2

La commune compte une centaine d'associations, auxquelles elle apporte de l'aide financière ou de l'aide logistique

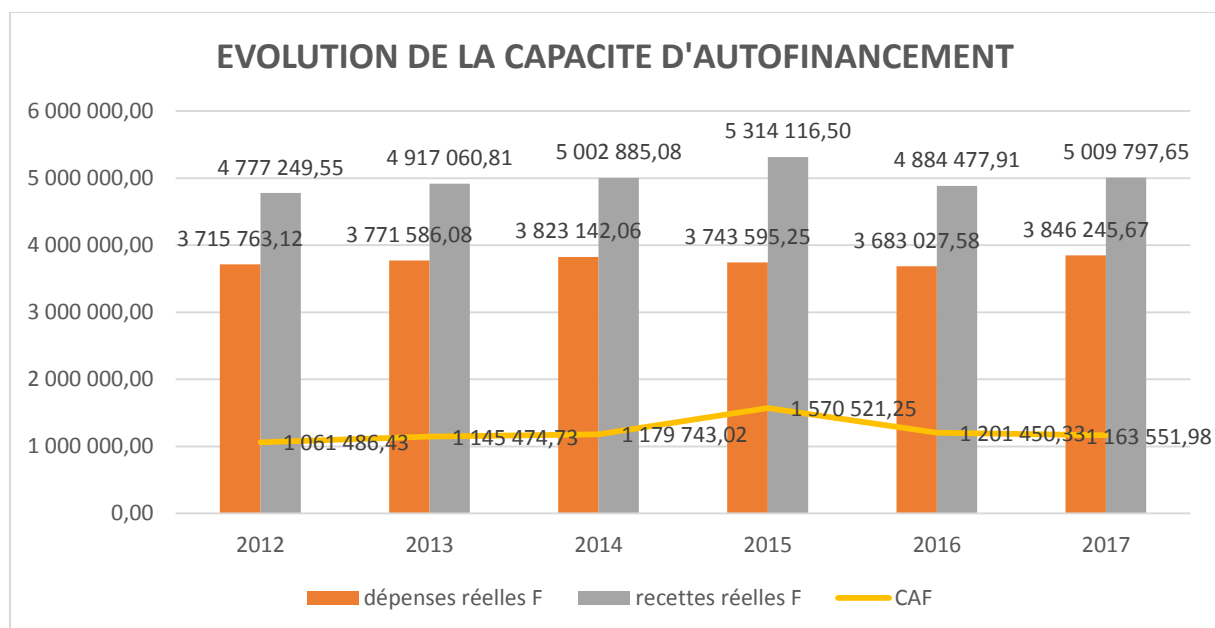
Et la liste de ces exemples n'est exhaustive

2 – ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Préambule : le présent rapport d'orientation budgétaire est établi en fonction des éléments connus à **la date du 5 janvier 2018**, date à laquelle le P503 (derniers versements de recettes ou dépenses par prélèvements automatiques), ne nous a pas encore été communiqué par la trésorerie.

Certains chiffres sont donc susceptibles de modifications d'ici au vote du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018. Au jour de l'envoi du document la clôture des comptes 2017 n'est pas encore terminée avec la trésorerie.

A. Les équilibres financiers du budget principal :



B. L'endettement

Structure de la dette

La Commune de Mornant dispose de 17 emprunts répartis comme suit :

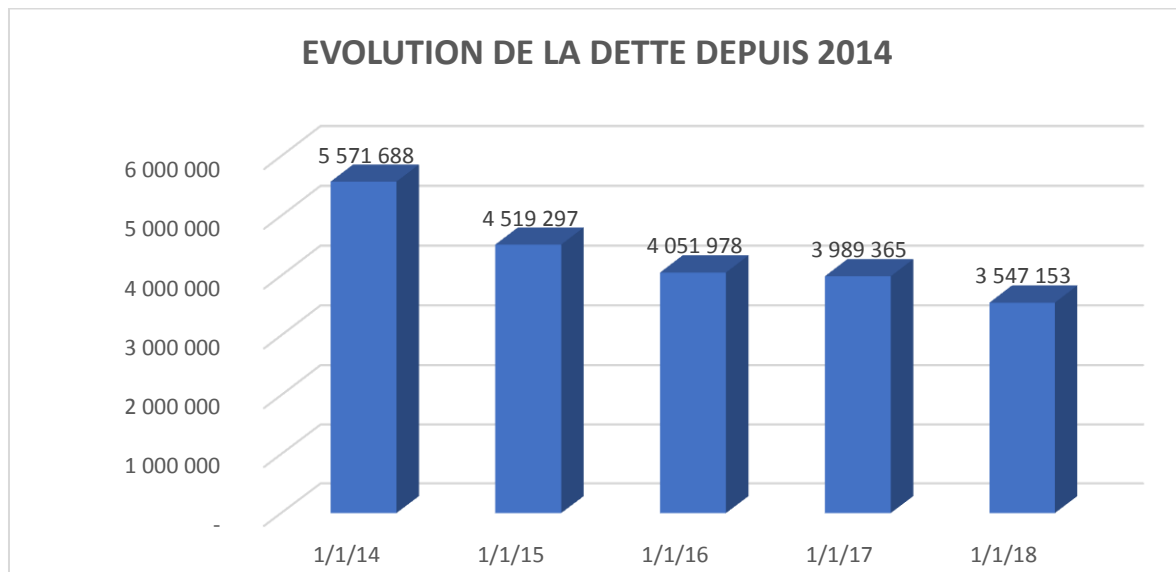
- 11 à taux fixe,
- 6 à taux variable.

Mornant n'a aucun emprunt à risque. L'ensemble des emprunts est classifié A selon la grille GISSLER

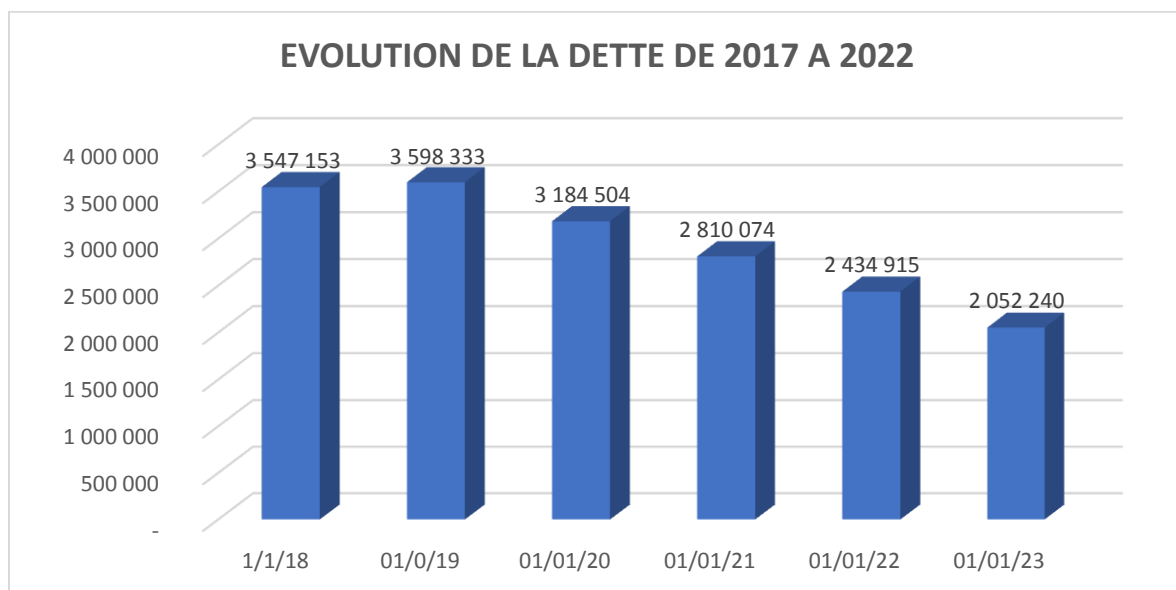
Les deux emprunts réalisés dans le mandat en cours ont été signés en 2015 (pour 400.000€) et à la fin 2017 mais dont les fonds ne seront versés que le 1^{er} février 2018 (pour 500 000 €).

Ainsi, l'endettement s'établit au 31 décembre 2017 à 3,54 M€ (soit 614 € /habitant), et a baissé de 10,73 % en 1 an (692 € en 2016).

Evolution de l'encours de la dette



Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'encours de dette a diminué de 36,34 %.

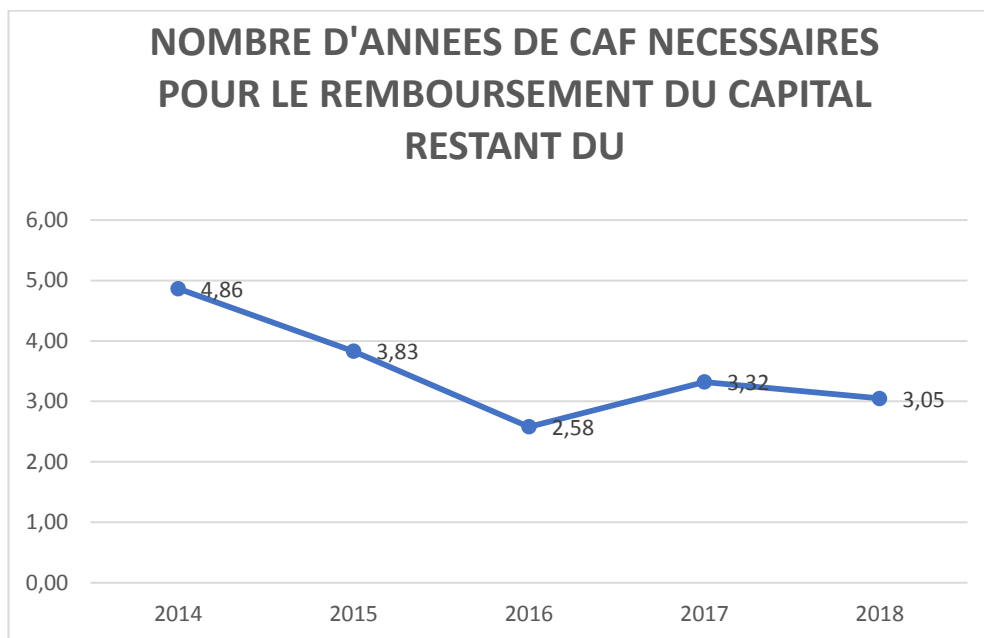


A noter qu'un emprunt a pris fin en 2017 et que deux emprunts prendront fin en 2018.

Annuité de la dette

	Capital	Intérêts
2018	448 820,30	104 586,10
2019	413 829,11	95 690,30
2020	374 429,70	85 677,06
2021	375 159,51	75 833,78
2022	382 674,22	65 738,05

Le graphique suivant fait apparaître le nombre d'années de CAF pour le remboursement de la dette.



Les annuités du prêt qui débutera le 1er février 2018 sont incluses

Ce résultat reste particulièrement bon et laisse une marge intéressante pour les futurs emprunts qu'il sera nécessaire de contracter d'ici la fin du mandat.

Pour 2018, un emprunt sera inscrit : il comprendra la recette reportée de 500 000 € correspondant à l'emprunt signé fin 2017, mais permettra aussi d'équilibrer le budget notamment en attendant de pouvoir inscrire les subventions que nous avons sollicitées, au fur et à mesure qu'elles nous seront notifiées.

3 – ORIENTATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 01/02/2018

Reçu en préfecture le 01/02/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 069-216901413-20180130-01_18_1-DE

Les orientations budgétaires 2018 répondent encore et toujours aux objectifs précis qui ont été fixés pour toute la durée du mandat.

- ❖ Aucune augmentation des taux d'imposition,
- ❖ Plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de service public comparable voire supérieure pour répondre aux attentes de la population (charges à caractère général, charges de personnel)
- ❖ Investissements pour conserver le patrimoine existant,
- ❖ Investissement dans des projets d'envergure correspondant au plan de mandat en établissant un programme pluriannuel d'investissement,
- ❖ Maîtrise de la masse salariale avec la réorganisation des services et la mise en place d'outils de travail opérationnels,
- ❖ Mise en place de la mutualisation des services en collaboration avec les services de la COPAMO ou avec d'autres communes.

1^{ère} PARTIE - FONCTIONNEMENT

I- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A - Les équilibres financiers du budget principal

Les taux d'imposition

Malgré le contexte budgétaire toujours difficile, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau pour 2018.

TAUX VOTES	De 2004 à 2018
Taxe d'habitation	18,11 %
Taxe foncière sur le bâti	20,34 %
Taxe foncière sur le non bâti	67,62 %
Taxe professionnelle	TPU

La politique d'abattement de la taxe d'habitation : l'année 2017 abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides au taux de 10 % voté en 2015 et le maintien des taux d'abattement pour charges de familles qui restent supérieurs au minimum légal. En 2018, le dispositif est maintenu.

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe pour 2017 a été notifié pour 2 744 007 €.

L'évaluation du produit 2018 n'est pas connu à ce jour.

La loi de finances pour 2017 a instauré un mécanisme de revalorisation automatique basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Il est donc possible de prendre en compte l'indice prévu dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018–2022 pour estimer la revalorisation des bases que les lois de finances définiront.

De plus, la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels conduites aujourd'hui, bien que ses conséquences financières soient difficilement appréciables à ce jour, légitime une projection optimiste de l'évolution des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Une revalorisation globale de 1% devrait intervenir, hors augmentation de l'assiette des bases.

Au sujet de la taxe d'habitation, la lettre que le Premier Ministre a adressé aux Maires le 23 octobre 2017 indique :

« Le Gouvernement procèdera à l'euro près le dégrèvement de taxe d'habitation dont bénéficieront d'ici 2020 80% des foyers. Dès 2018 et 2019, l'impôt restant à la charge de ces foyers, après application éventuelle du plafonnement existant, sera diminué de 30% puis de 65% en fonction d'un critère de revenu et selon les charges de famille. »

Il faut aussi signaler qu'en 2017, pour la première fois, Mornant a dû abonder au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC) à hauteur de 18 000 € alors qu'elle percevait du FPIC les années précédentes. Par mesure de prudence, 20 000 € seront inscrits au budget 2018.

La fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent de :

- la Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 250 554 € réalisé en 2017, et estimé en 2018 à 250.000 €

La fiscalité reversée par la Communauté de communes

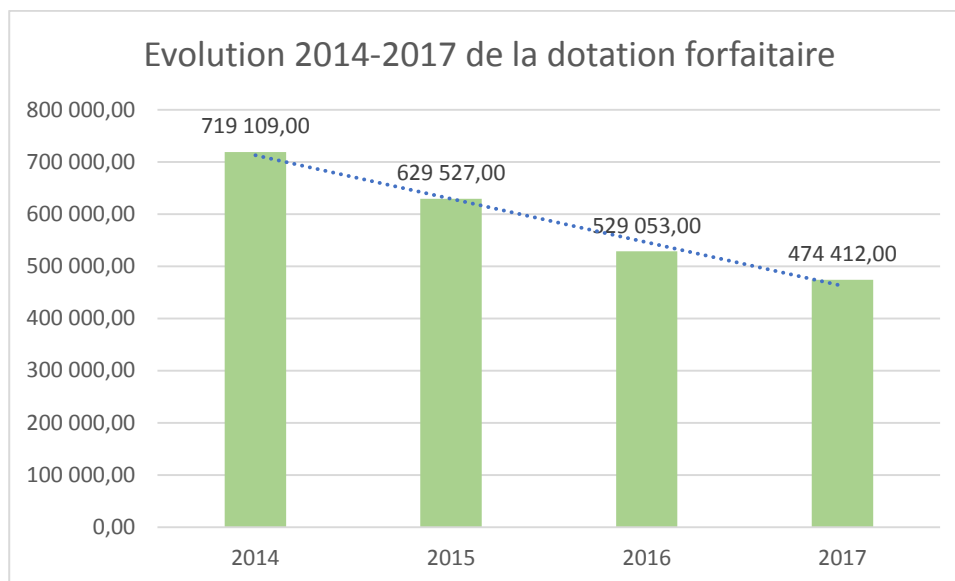
Le montant de l'attribution de compensation, fixé à 36 648 €, reste inchangé.

Les dotations de l'Etat

A ce sujet, la lettre que le Premier Ministre a adressé aux Maires le 23 octobre 2017 indique : « pour la première fois depuis 4 ans, il ne vous sera pas demandé en 2018 de nouvelle contribution au redressement des finances publiques sous forme de baisse des dotations ; contrairement à ce qui a pu être dit, la dotation globale de fonctionnement ne baissera pas. Elle s'élèvera, comme l'an dernier, à 30,98 milliards d'euros ».

Le constat de baisse de la dotation forfaitaire est le suivant :

	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	719 109,00	629 527,00	529 053,00	474 412,00



soit une perte globale entre 2014 et 2017 de 524 335 €

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes réelles de fonctionnement ne représentent qu'une faible part des ressources de la collectivité. Elles sont composées principalement :

- des atténuations de charges : remboursement pour les arrêts maladie, maternité,
- des produits des services qui sont régulièrement en augmentation en raison de l'augmentation des besoins notamment en ce qui concerne la restauration scolaire.
- des prestations versées par la CAF pour les activités périscolaires

II- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

Une organisation financière stricte est mise en place depuis 2017, avec des demandes de bons de commande validées préalablement et engagements obligatoires tel que le prévoit la comptabilité publique. La gestion est ainsi suivie au jour le jour.

Une amélioration a déjà été enregistrée dans la gestion des marchés publics. Le guide à l'attention des élus et des services est en cours d'élaboration. Une session de formation est prévue en 2018 pour l'ensemble des personnels pouvant être concernés.

En 2017, avec la nomination d'Yves PAPILLON aux fonctions d'adjoint, un point complet des bâtiments a été fait et l'ensemble des installations techniques ont été vérifiées et remises à niveau si c'était nécessaire.

Les recherches d'économies se poursuivent toujours et encore, même si les marges d'optimisation sont de plus en plus restreintes.

Bien que cette mesure gouvernementale ne lui soit pas opposable, maximum pour limiter l'augmentation de son budget de fonctionnement

Les charges de personnel

En 2017, la masse salariale a légèrement diminuée avec le non remplacement systématique des départs ou des absences et la poursuite de réorganisations des services de la commune.

En 2018, en revanche, les charges de personnel vont devoir augmenter. En effet :

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire a commencé en 2017. Une augmentation sur 3 ans doit permettre de valoriser le travail et l'implication des agents
- Les activités de certains services augmentent et nécessitent des renforts permanents ou ponctuels

Le chantier de réflexion avec la COPAMO et les communes voisines reste actif pour la mutualisation de services ou l'externalisation de missions, en veillant toutefois à ne pas alourdir les coûts globaux pour la commune.

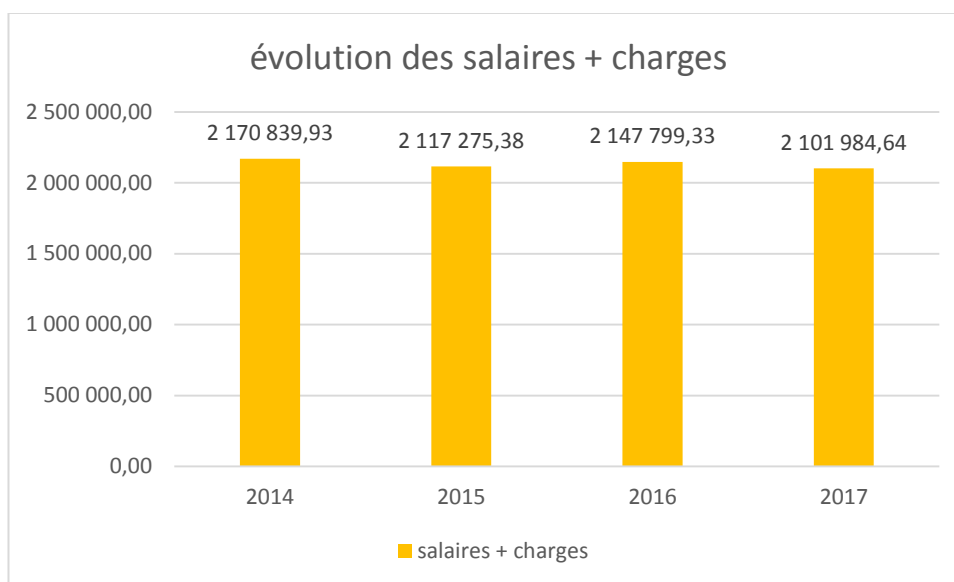
C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 est créé un service commun pour les espaces verts avec la COPAMO : la commune assurera l'entretien de l'ensemble des surfaces (avec l'embauche d'un agent supplémentaire), le matériel COPAMO étant mise à disposition de la commune. Une convention prévoit les modalités de gestion et notamment le calcul de la participation financière que la COPAMO reversera à la commune.

Actuellement, l'effectif des agents municipaux est de 61 ETP réparti comme suit :

- Direction générale :
 - Directrice Générale des Service : 1
 - Assistante de Direction : 1.4
 - Service Accueil Etat Civil : 2
 - Police Municipale : 1
- Pôle Ressources et Moyens :
 - Responsable : 1
 - Gestionnaire ressources humaines : 1
 - Gestionnaire comptabilité : 1
- Pôle Culture Communication Evènementiel :
 - Responsable : 1
 - Chargé de communication : 1
 - Bibliothèque : 3.8
- Pôle Scolaire - Patrimoine Bâti – Vie Associative :
 - Responsable : 1
 - Secrétaire de pôle : 0.8
 - Ecoles : 6
 - Restauration : 5.3
 - Périscolaire : 13.6
 - Entretien des bâtiments : 5.5
 - Sport : 0.6
 - Associations : 1
- Pôle Technique :
 - Responsable : 1
 - Technique : 2
 - Espaces verts : 4
 - Propreté Voirie : 5

- CCAS (géré par la commune mais remboursé par le CCAS)
 - Responsable : 1

PERSONNEL	2014	2015	2016	2017
salaires + charges	2 170 839,93	2 117 275,38	2 147 799,33	2 101 984,64
assurance du personnel	46 782,38	60 614,91	42 779,97	63 118,88
CNAS	16 187,40	15 374,91	15 521,80	14 302,95
médecine du travail	448,12	7 900,00	5 628,47	4 936,23
total	2 234 257,83	2 201 165,20	2 211 729,57	2 184 342,70



Les subventions

Le dynamisme des associations a un rôle essentiel sur la commune et participe à la vigueur de la vie mornantaise.

La commune continue donc à soutenir activement la vie associative dans les mêmes conditions qu'en 2017 et au même niveau financier.

Concernant la subvention de fonctionnement du CCAS, un montant fixé à 80 000 € sur les 3 ans à venir sera budgété. Le CCAS est autonome depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette subvention lui permettra de faire face aux dépenses de son personnel, aux aides sociales ainsi qu'aux actions de prévention santé/handicap, de solidarité et de politique en faveur des séniors. La commune souhaite que le CCAS inscrive des investissements à son budget 2018 (notamment les défibrillateurs).

Les intérêts d'emprunts

Ils s'élèveront à 104 586 € en 2018 (non inclus les charges concernant un nouvel emprunt qui serait fait en 2018)

Création du fonds de dotation pour la culture

En 2017, le fonds de dotation pour la culture a vu le jour. Il doit remplir 4 objectifs :

- proposer aux Mornantais des événements culturels de qualité,

- soutenir la création artistique
- acquérir des œuvres
- valoriser notre patrimoine historique et environnemental

De ce fait, une grande partie des dépenses culturelles, qui seront en augmentation, n'impacteront pas le budget communal.

2^{ème} PARTIE – INVESTISSEMENT

I- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement de 2018 sont :

- La part du résultat de fonctionnement reversé en investissement : pour 2018, il avoisinera les 950 000 €,
- Le FCTVA correspondant au reversement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2016 s'élève à 164 000 €.
- La Taxe d'aménagement : 280 000 € prévu en 2017. Une estimation pour 2018 sur le nombre de projets immobiliers sur la commune a été faite à hauteur de 250 000 €.
- Les amortissements estimés à 210 000 € pour 2018
- Des subventions notifiées :
 - Pour le pôle Simone Weil : CAF (100 000 €), Etat FSIL (325 088 €), ministère de l'Intérieur (15 000 €), département (175 230 €), solde DETR 2015 (99 750 €)
 - Pour Chambry Boiron : département (27 825 €), COPAMO pour modes doux (25 000 €), solde contrat département 2014 (41 106,59 €)
 - COPAMO remboursement (170 000 €)

A noter que par mesure de prudence, seules les subventions notifiées seront inscrites au budget primitif, mais la commune obtiendra très certainement d'autres subventions sur ces projets inscrits en 2018 (Département, Région Auvergne Rhône Alpes, Etat...).

Des demandes ont, notamment, été déjà adressées à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ambition Région.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget primitif 2018 qui ne sera pas du tout ou seulement réalisé en partie, dès lors que des notifications de subventions ou de recettes nouvelles pourront être prises en compte dans le courant de l'année.

II- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Financement des projets

La commune continue à réaliser son plan de mandat.

Les investissements 2018 intègrent à la fois le report des dépenses engagées en 2017 mais non encore facturées, l'enclenchement des nouveaux projets et les travaux ou achats de matériels récurrents.

Les reports sur 2018 s'élèvent à 1 070 271,75 € (notamment pour) :

- ❖ Fin du paiement de l'opération Chambry-Boiron
- ❖ Fin de paiement de la réhabilitation du Pôle Simone Veil
- ❖ Fin de paiement des travaux de voiries, notamment du Rosséon
- ❖ Paiement de l'installation de la nouvelle chaudière pour le réseau de chauffage
- ❖ Paiement de diverses factures d'achats de matériels

La Commune poursuit son programme d'investissement avec de nouveaux projets :

- La construction d'un centre technique municipal,
- L'acquisition du terrain à la Grange Dodieu en vue de l'aménagement d'une nouvelle salle polyvalente,
- Couverture de 2 courts de tennis, réfection des 2 courts et accessibilité
- Des travaux de voirie et déplacements doux
- L'acquisition de la Maison du Rhône
- Le début de l'aménagement du centre bourg
- L'aménagement progressif du quartier Mayne-Donzel
- Un plan « sécurité » sur la commune sur 3 ans,
- L'amorce du plan « déchets »

Et maintient ses bâtiments, installations et outils de travail à niveau :

- Travaux d'entretien du patrimoine
- Acquisition de mobilier urbain, signalétique
- Premiers déploiements de la vidéoprotection
- Outils de travail pour le personnel communal.
- Fin de l'installation des tableaux numérique dans les classes

Remboursement du capital des emprunts

Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 448 820 € (non inclus les charges concernant un nouvel emprunt qui serait fait en 2018)

EN CONCLUSION

Le budget 2018 sera marqué par :

- **un cadrage réfléchi du fonctionnement**
- **le maintien d'un bon niveau d'investissement**